

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	36	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 10 avril 2017, après convocation légale reçue le 04 avril 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), Mme Véronique MURZILLI, (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, Mme Martine CASADEI, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Acquisition par la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat de deux parcelles non bâties sur la commune de Pernes-les-Fontaines – Quartier Les Jonquières en vue de la constitution de réserves foncières

Monsieur Henri BERNAL indique que dans le cadre de la constitution de réserves foncières sur la commune de Pernes-les-Fontaines à proximité de la déchetterie intercommunale, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat envisage d'acquérir deux parcelles de terre cadastrées section CL numéro 178 et 179 appartenant à Madame FLECHAIRE Simone.

Ces parcelles, d'une superficie totale d'environ 5 755 m², seront acquises moyennant un prix de 2,60 euros le m² soit au total 14 963,00 € (quatorze mille neuf cent soixante-trois euros).

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 9.05.17
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

VU le Code Civil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1, L.2241-3 et L.5211-1,

VU le plan ci annexé,

Le Conseil Communautaire, M. Henri BERNAL, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président, ou en son absence, les Vice-Présidents,

- à acquérir auprès de Madame FLECHAIRE Simone, domiciliée au 41 Avenue Paul de Vivie à Pernes-les-Fontaines, les parcelles cadastrées section CL n°178 et 179 situées quartier Les Jonquiers à Pernes-les-Fontaines, d'une superficie totale d'environ 5 755 m² au prix de 2,60 €/m² soit au total 14 963,00 €.
- à signer tous les actes et documents afférents à cette acquisition.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2111 du budget général des Sorgues du Comtat,

PRECISE que les actes seront signés par devant la SCP SURDON VERBASCO, Notaires à Monteux,

PRECISE que le Notaire rédacteur de l'acte procédera sous sa propre responsabilité aux formalités de purge des privilèges et hypothèques,

PRECISE que le règlement de cette transaction interviendra après l'accomplissement des formalités de publicité foncière.



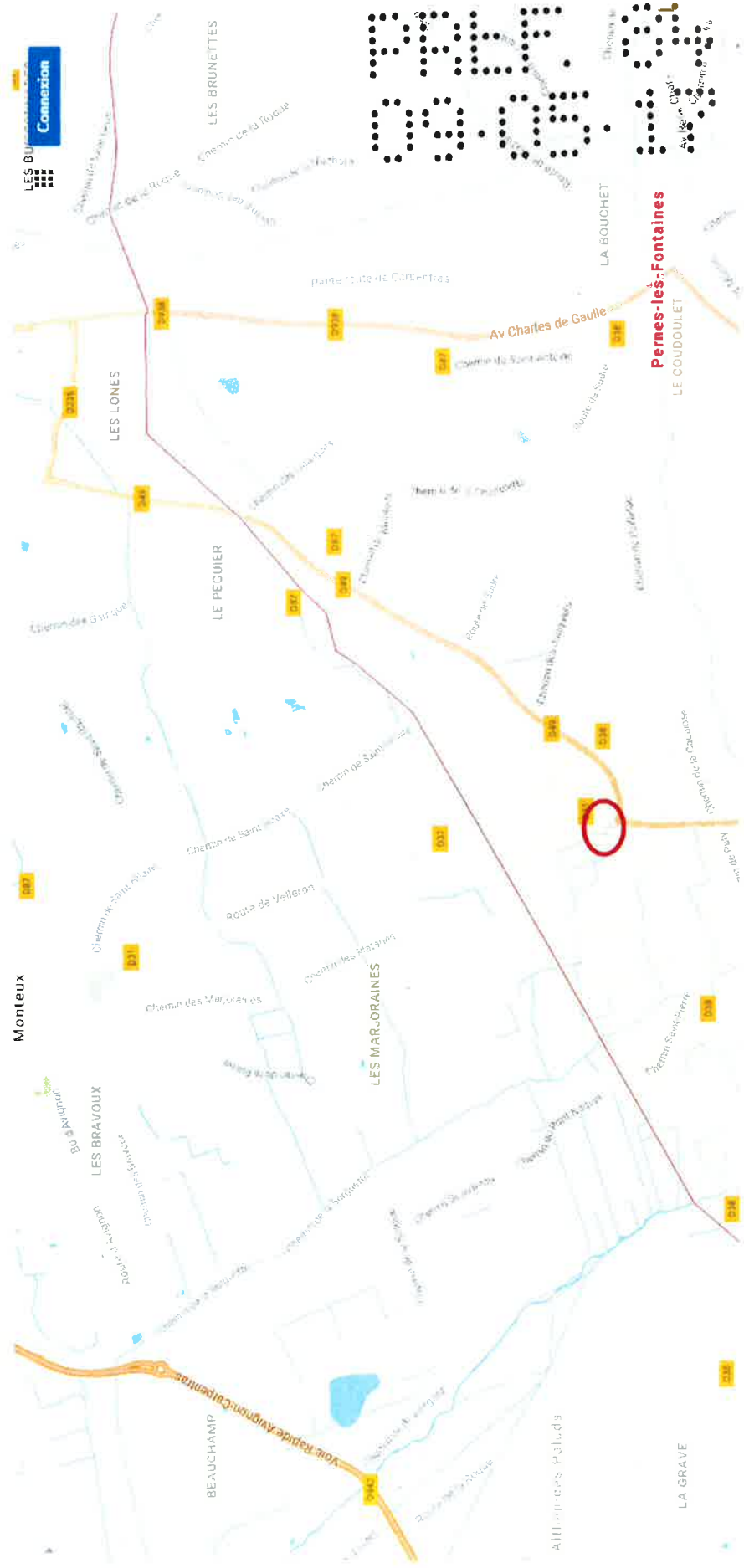
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS
Président de la Communauté de
Communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 9.05.17

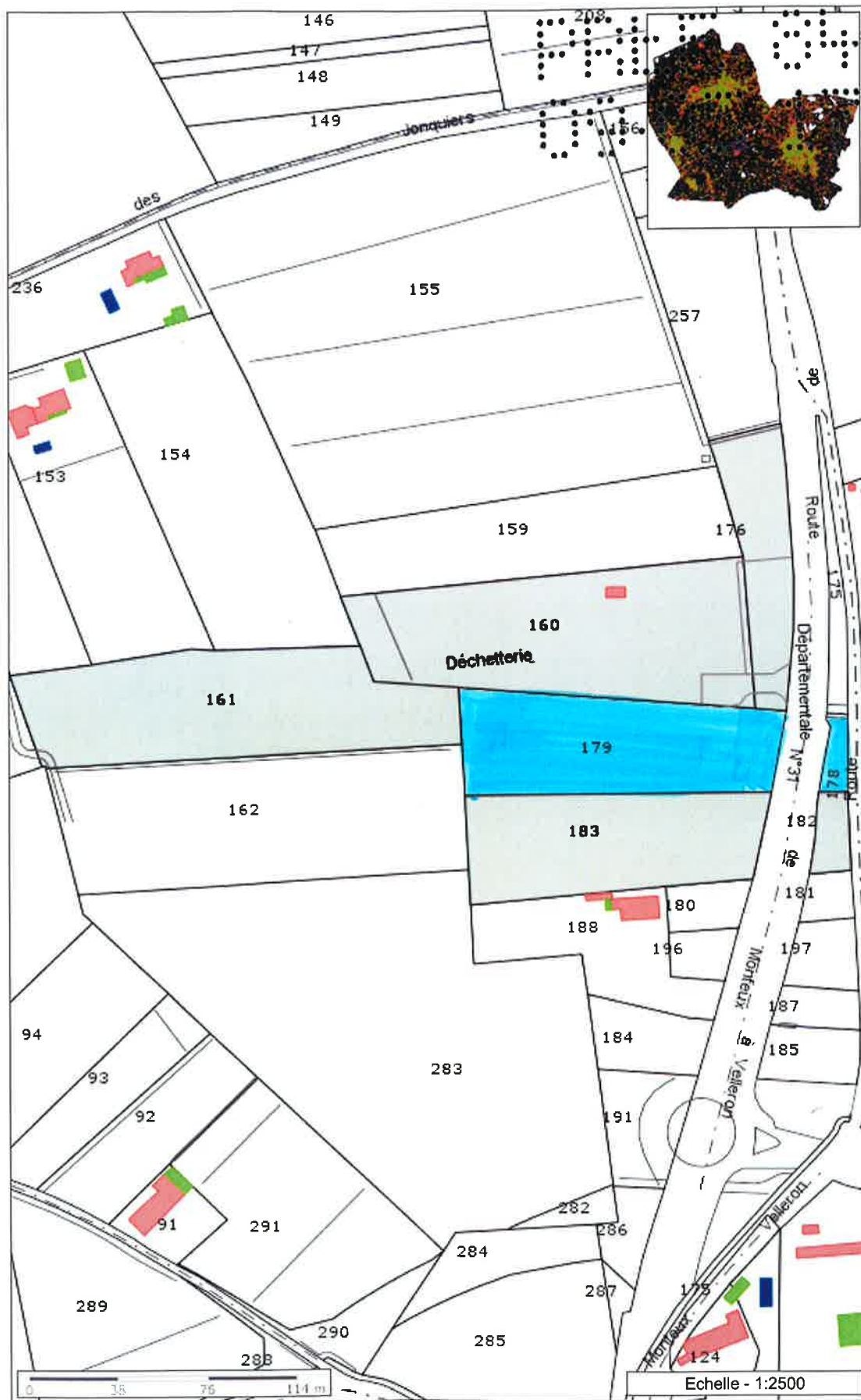


LES BUISSONS
Connexion



Pernes-les-Fontaines

Monteux

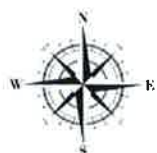


Légende

- Flèche renvoi
- Détail linéaire du réseau routier
- Linéaire formant détail topo
- Numéro de parcelle
- pièce d'eau
- Axe de voie
- Az** txt voie publique (ds voie)
- Az** Txt lieu dit
- Ferroviaire
- Cimetière
- Bati Léger
- Bati privé
- parcelle

CCSC

Mme FLECHAIRE



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.